

édito



Ne dites pas trop fort que vous épargnez, sinon l'Etat pourrait bien s'occuper de vous !

Les Français ont consacré, en 2009, plus de 16 % de leur revenu disponible brut à l'épargne soit un taux supérieur à la moyenne de la zone euro, 15 % ou à celui de nos voisins anglais qui tourne autour de 6 %. La spécificité française recouvre plusieurs réalités. Les Français sont des anxieux de nature et, surtout, en période de crise, ils ont une tendance naturelle à mettre, de préférence à court terme, de l'argent de côté. Il y a aussi la volonté de reconstituer une partie du patrimoine qui a été entamée par la crise financière. Par ailleurs, les Français sont en retard par rapport à leurs partenaires européens pour la possession de leur résidence principale (56 % des Français contre 75 % des Allemands sont propriétaires). Or, les remboursements d'emprunt sont considérés comme de l'épargne, remboursements d'autant plus importants que le coût de l'immobilier est relativement élevé et qu'il n'a pas connu, pour le moment, d'ajustement à la baisse. En outre, contrairement à une idée reçue, les Français répugnent à s'endetter pour acquérir des biens de consommation courante. Il en résulte que le taux d'endettement des ménages est de 75 % du PIB quand il dépasse 130 % au Royaume-Uni. Cette sagesse des ménages n'est pas sans conséquence dans l'attitude des marchés financiers à l'égard de la France qui peut encore puiser, sous forme de prélèvements, dans l'épargne de ses concitoyens. Comme quoi la frugalité des uns peut faire le bonheur des autres. Il ne faudrait pas, néanmoins, que l'épargnant soit le dindon de la farce en supportant un accroissement des impôts et des taxes du simple fait qu'il a eu le grand tort d'être vertueux.

Philippe Crevel

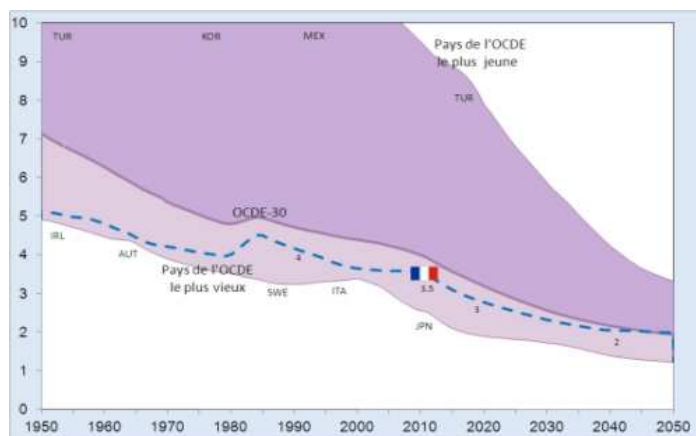
Actualité

Mai 2010 • N°46

Nous n'en avons pas terminé avec la question des retraites !

D'ici 2050, le ratio actifs/inactifs se dégradera dans tous les pays et tout particulièrement dans les pays dits émergents. La convergence démographique est particulièrement rapide notamment dans les Etats qui avaient enregistré, jusque dans les années quatre-vingt, un boom démographique. La question du financement des retraites occupera les gouvernements durant au moins les quarante prochaines années. C'est au Japon où le ratio est le plus dégradé. Ce pays a succédé à l'Italie et à la Suède. La France, du fait d'une natalité un peu plus forte, a légèrement redressé la situation.

Personnes en âge de travailler (20-64 ans) par personne en âge de la retraite (65ans+)



Source OCDE

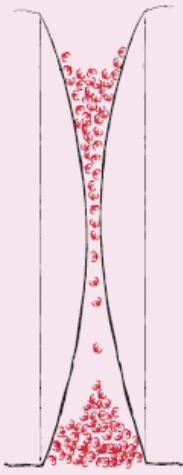
Inflation or not inflation ?

Depuis le milieu de l'année 2009, les prix ont cessé officiellement de baisser et le taux d'inflation, en base annuelle, a dépassé 1,5 %. La hausse des cours du pétrole et d'un certain nombre de matières premières provoquée par le retour de la croissance aux Etats-Unis et son accélération en Asie, concourt, avec la dépréciation de l'euro, à l'augmentation des prix. Pour les Keynésiens, cette inflation conjoncturelle masquerait une déflation rampante dont serait victime la zone euro du fait de surcapacités de production et du fort taux de chômage. Pour d'autres économistes de tendance plus libérale, le taux réel d'inflation serait beaucoup plus élevé. En effet, les gains générés par les importations à bas prix issus des pays émergents ne seraient que partiellement, répercutés sur les consommateurs provoquant une mauvaise allocation des ressources favorisée par l'accroissement des liquidités. Face à l'emballement de la dette publique, les gouvernements souhaitent le retour d'une inflation autour de 4 % afin d'atténuer le poids des remboursements de la dette.

Etat des lieux de l'épargne retraite, un rapport est nécessaire

Selon la DRESS qui dépend du Ministère de la Santé, il y avait, en 2008, 3 millions de Français qui, avaient, à titre individuel, souscrit à un produit d'épargne retraite. Il faut y ajouter les souscripteurs de contrats Madelin qui sont 1,3 million. Au niveau collectif, en revanche, le flou le plus complet règne. Certes, auraient souscrit fin 2008, 444 000 PERCO et 92 000 PERE. Pour l'article 82, la DRESS évalue le nombre de bénéficiaires entre 200 000 et 250 000 ; pour l'article 83, l'estimation est de 3,4 à 3,6 millions (d'autres sources avancent le chiffre de 2 millions). Enfin, pour l'article 39, il n'y a plus aucun chiffre. Logiquement, un rapport sera publié au mois de septembre pour faire le point sur ce sujet. Il est plus que temps pour savoir s'il y a plus ou moins 200 000 bénéficiaires...

La Newsletter du Cercle des Épargnants



En bref...

Épargne retraite, pas de quoi menacer la retraite par répartition...

De 2004 à 2008 (derniers chiffres connus), le poids des retraites facultatives est passé de 3 à 6 milliards d'euros quand celui des retraites servies par les régimes obligatoires est passé de 192 à 245 milliards d'euros. Le rapport des prestations retraites facultatives/retraites obligatoires s'est élevé, en 2008, à 2,5 % contre 1,7 % en 2004. La France n'est pas prête de rattraper son retard...

Halte à la désinformation

Il est fréquemment écrit et dit que les bénéficiaires de retraite par capitalisation ont été les principales victimes de la chute des cours des actions et heureusement que la France a maintenu son régime par répartition. Or, c'est oublier un peu vite que les gestionnaires de pensions par capitalisation sécurisent progressivement, en fonction de l'âge des bénéficiaires, l'actif en privilégiant les valeurs obligataires et monétaires. En outre, sans la garantie de l'Etat avec plus de 10 milliards d'euros de déficits, les régimes par répartition ne pourraient pas verser les pensions calculées au moment de la liquidation. Preuve que la répartition n'est pas à l'abri, le plan de rigueur de la Grèce ne prévoit-il pas un report de l'âge légal et une diminution de certaines retraites ?

Dividendes et CSG, à retenir pour la déclaration d'impôt sur les revenus

Depuis 2008, les dividendes versées sont nets prélèvements sociaux qui s'élèvent à 12,1 %. Ces derniers sont prélevés dès le paiement. Il est possible de déduire de ses revenus imposables une partie de la CSG (5,8 %) à condition de ne pas avoir opté pour le prélèvement libératoire de 18 %.

Les retraités français pas si choyés que cela...

La France consacre plus de 13 % du PIB pour le paiement des retraites ce qui place notre pays dans le haut du classement de l'OCDE. En revanche, en matière de taux de remplacement (rapport entre le montant de la pension versée et le dernier salaire), la France fait moins bien que la majorité de ses partenaires. Ce taux de remplacement est de 53,3 % pour le salaire moyen contre 59 % au sein de l'OCDE, 63 % au sein de l'Union Européenne, 88 % au Luxembourg, 68 % en Italie et 81 % en Espagne. Ce taux a malheureusement vocation à diminuer au fil des prochaines décennies. Si aujourd'hui, les revenus des retraités représentent plus de 95 % de ceux des actifs, cette parité n'a pas vocation à demeurer une règle.

Épargne et pouvoir d'achat, au petit trot en Europe

Selon les dernières statistiques d'Eurostat, au dernier trimestre 2009, le taux d'épargne brut des ménages corrigé s'est établi à 13,3 % au sein de l'Union européenne, égal à celui du troisième trimestre 2009. Dans la zone euro, le taux d'épargne des ménages a été de 15,1 % au quatrième trimestre 2009 contre 15,2 % au trimestre précédent. Cette stabilité s'explique par la baisse simultanée de la consommation exprimées en termes réels (-0,1 %) et du revenu disponible réel (-0,2 %). La légère diminution du revenu réel disponible est imputable à une croissance moins forte du revenu disponible nominal des ménages (+0,4 %) et à l'augmentation des prix des biens et services consommés par les ménages (+0,5 %). Preuve que la reprise se fait attendre en Europe, l'augmentation du revenu disponible nominal des ménages (+0,4 %) est principalement liée aux prestations sociales nettes ainsi qu'aux impôts sur le revenu, qui ont chacun contribué pour +0,2 point de pourcentage. La rémunération des salariés (coûts salariaux) tout comme l'excédent brut d'exploitation (plus le revenu mixte correspondant aux revenus des travailleurs indépendants) n'ont contribué seulement pour +0,1 %. Les revenus nets de la propriété et autres transferts courants ont eu un impact négatif (-0,3 %).

Le retour du modèle allemand

Les autorités allemandes sont confrontées, avec plus d'acuité que la France, à la question du financement des retraites du fait d'une population en décroissance depuis déjà plusieurs années. La France ferait bien de s'inspirer des solutions allemandes qui ont permis de concilier la compétitivité de l'économie avec le pouvoir d'achat des retraités. Outre Rhin, il a été ainsi décidé de fixer un plafond pour les cotisations sociales vieillesse et de reculer l'âge légal de départ à la retraite (report progressif jusqu'à 67 ans). Par ailleurs, l'adhésion à des régimes professionnels d'épargne retraite a été fortement encouragée. Enfin, un objectif de taux de remplacement est prévu ce qui permet à chacun d'avoir une vision relativement précise du niveau de sa future pension et d'épargner le cas échéant pour l'améliorer.

Solvency II et l'épargne retraite

Les règles prudentielles en vigueur pour le secteur de l'assurance doivent changer en 2012 avec l'application de Solvency II. Si la directive a été adoptée l'année dernière, il n'en demeure pas moins que les négociations se poursuivent pour en connaître les champs et les modalités réels d'application. Ainsi, les fonds de pension et ce qui peut y ressembler en seront-ils exonérés entraînant une distorsion de concurrence entre institutions (fonds de pension, assureurs, IRP...) et entre produits d'épargne avec comme risque collatérale de pénaliser les valeurs actions et les fonds propres des entreprises. Les États doivent tout à la fois concilier sécurité, financement de leur déficit et encourager la croissance. Terrible défi...